

munis d'un diplôme de l'école de laiterie provinciale. C'est probablement en se rappelant la définition la plus humanitaire du juste posée il y a plus de deux mille ans par un philosophe de la Grèce Ancienne : *La justice c'est l'intérêt de tous*, que le gouvernement a décrété, et avec raison, cette restriction à la liberté individuelle pour protéger une industrie en général.

Le gouvernement en adoptant cette loi a reconnu le principe de l'instruction obligatoire, puisqu'il impose chez une classe de producteurs l'enseignement technique. Qui viendra affirmer que l'instruction primaire est moins nécessaire à l'homme des champs et à l'ouvrier des villes que l'instruction technique ne l'est aux fromagers, et qui viendra prétendre que l'instruction technique convenable soit possible chez l'individu où l'instruction élémentaire manque tout à fait. Que l'on s'adresse au directeur de l'Ecole de Laiterie et l'on apprendra comme il est facile d'enseigner le calcul du pourcentage de l'acidité, de la richesse du lait en matière grasse ou en caséine à des élèves qui ne savent pas que deux et deux font quatre, qui comptent sur leurs doigts ou avec des allumettes et il en existe encore un grand nombre de ces personnes dans notre province.

C'est surtout au point de vue politique que la nécessité de l'instruction s'impose.

tiv
bre
suf
obl
tax
leu
la
par
ava
trui
qu'i
E
pay
fair
pou
bén
La
ple
cont
poss
dern
dépe
N
intér
raiso
les é
les fa
parti